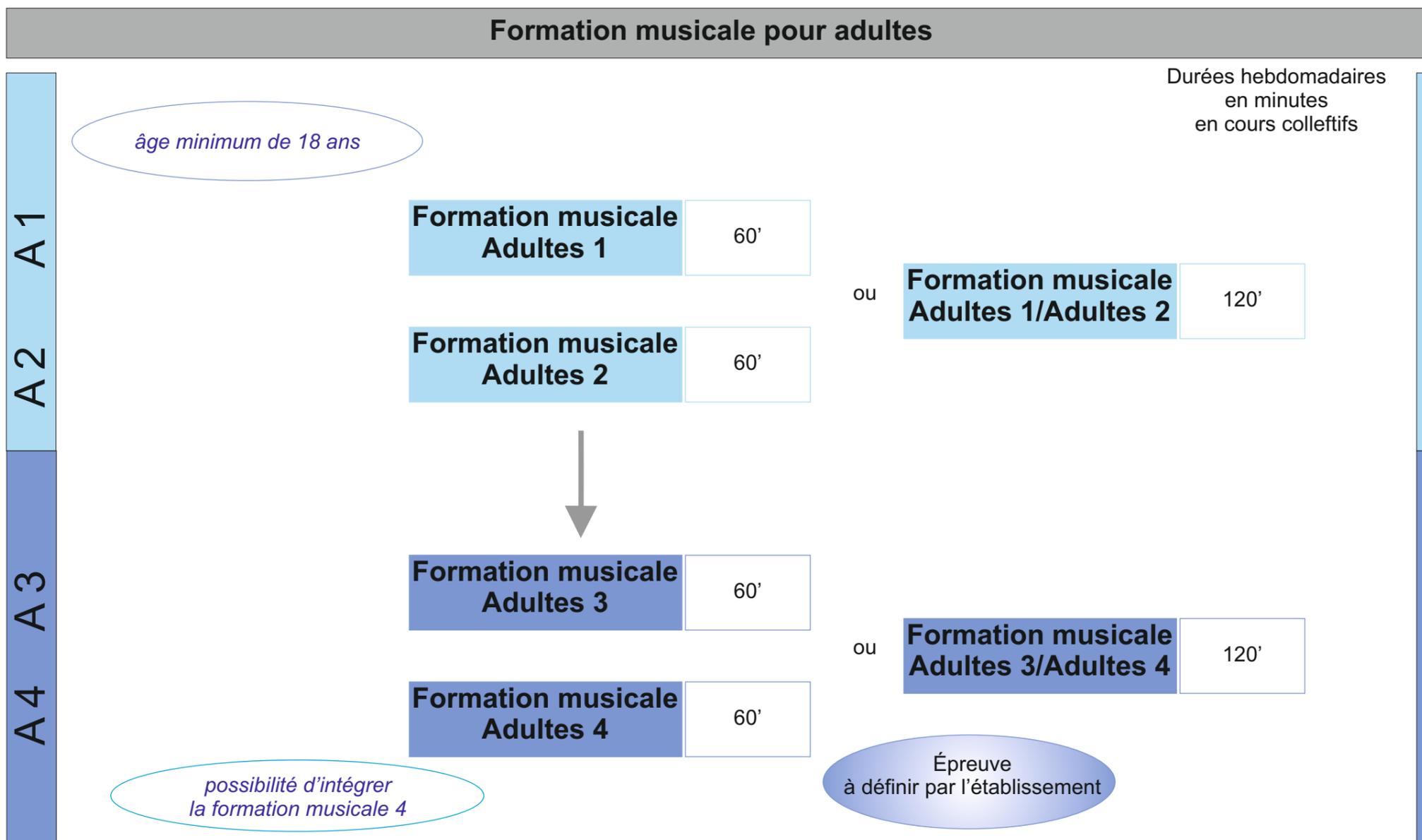


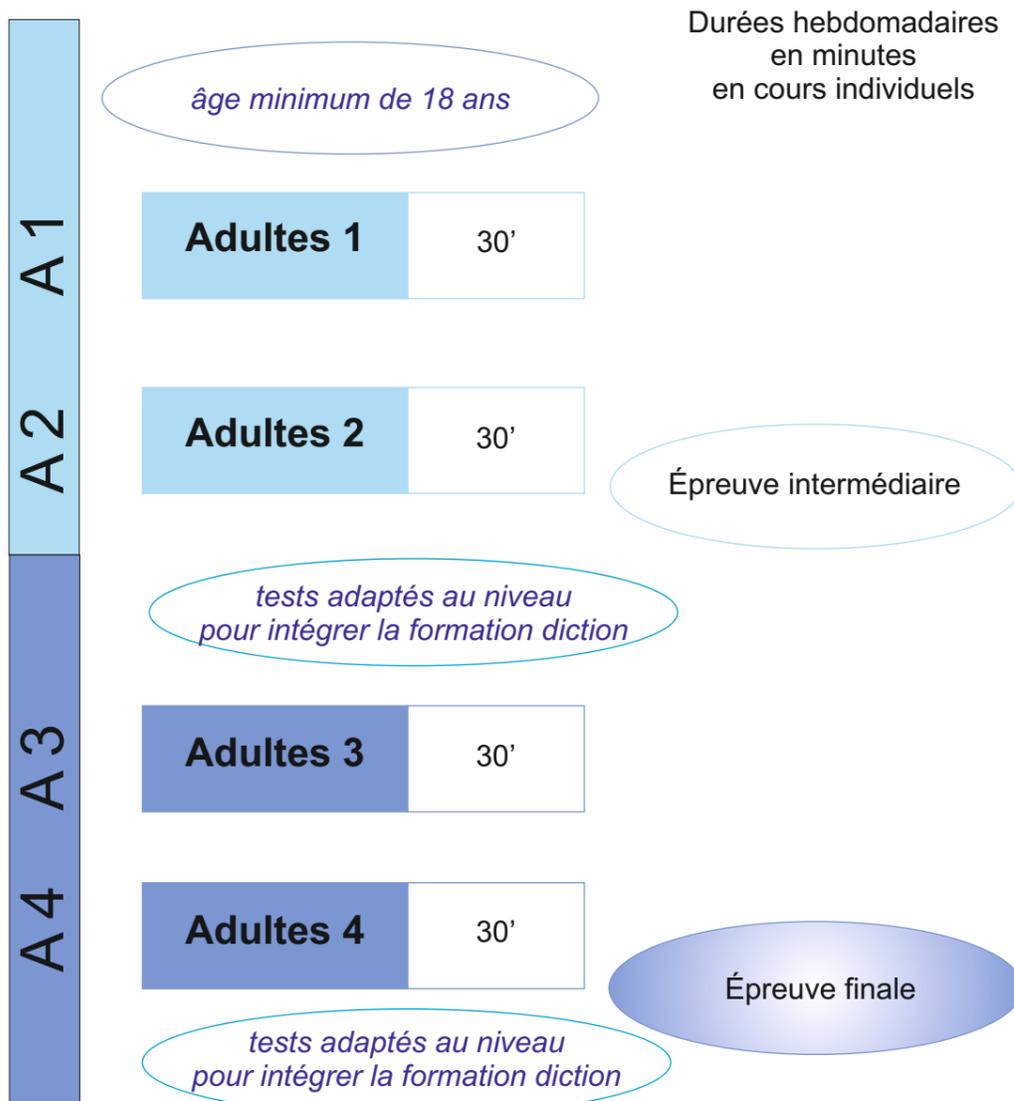


Organigramme de la formation pour adultes



La formation musicale pour adultes (FMA 1 - FMA4) peut avoir lieu en parallèle avec la formation instrumentale et vocale (A 1-A4). La formation musicale pour adultes ne peut dépasser une durée totale de 4 années. Si le cours d'adultes est choisi après un passage à la formation musicale, le temps y passé est pris en compte. Dans ce cas la durée totale de participation à la formation pour adultes est adaptée en conséquence.

### Diction pour adultes



### Danse jazz pour adultes



La diction pour adultes et la danse jazz pour adultes ne peuvent dépasser une durée totale de 4 années. Si le cours d'adultes est choisi après un passage en diction ou en danse jazz, le temps y passé est pris en compte. Dans ce cas la durée totale de participation à la formation pour adultes est adaptée en conséquence.



Formation instrumentale et vocale pour adultes

Durées hebdomadaires  
en minutes  
en cours individuels

âge minimum de 18 ans

âge minimum de 18 ans  
conditions d'admission  
voir \* en bas de page

Formation initiale  
de la formation instrumentale et vocale  
pour adultes

Formation qualifiante  
de la formation instrumentale  
pour adultes

Adultes 1 30'

Adultes 1  
qualifiante 30'

Adultes 2 30'

Adultes 2  
qualifiante 30'

Adultes 3 30'

Adultes 4 30'

Épreuve intermédiaire  
à définir par l'établissement

possibilité d'intégrer  
après un test le niveau inférieur 2.2  
de la formation instrumentale  
ou vocale

Adultes 5 30'

Adultes 6 30'

Adultes 7 30'

Épreuve finale  
à définir par l'établissement

possibilité d'intégrer  
après un test le niveau inférieur 3.2  
de la formation instrumentale  
ou vocale

possibilité d'intégrer  
la formation instrumentale en vue  
de la 1ère mention ou du  
diplôme de la division moyenne

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

\* Conditions d'admission pour la formation qualifiante: L'admission se fait sur décision de l'établissement. L'adulte doit avoir quitté l'établissement depuis au moins 3 années, avoir suivi une formation instrumentale en division inférieure ou moyenne et avoir acquis au moins le niveau de l'inférieur 3.2 en formation instrumentale. La formation qualifiante est limitée à 2 années. La formation initiale ne peut dépasser une durée totale de 7 années. Si la formation initiale est choisie après un passage en formation instrumentale ou vocale, le temps passé est pris en compte. Dans ce cas la durée totale de participation à la formation pour adultes est adaptée en conséquence.